



## CONTRAT - novembre 2024 - avril 2025

(semaine 44 à semaine 17)

Période de 26 semaines

0 semaines d'absence



Le contrat est passé entre « **Les p'tites graines** » représentées par Christelle Paugam et l'adhérent.e de l'AMAP :

Mr-Mme ...

Demeurant à

Tél...  ..Mél :  ..@..

### ✓ DURÉE DU CONTRAT:

Début : **01/11/2024** - Fin : **25/04/2025** soit **26 semaines**

**0 semaines d'absence prévues par Les p'tites graines.**

### ✓ CONTACT :

Les p'tites graines : [lesptitesgraines.epicerie@gmail.com](mailto:lesptitesgraines.epicerie@gmail.com)

Tél : 06 60 19 49 06

### ✓ DISTRIBUTIONS :

Le vendredi de **17h30** à **19h30** à La ferme de Messoufflin, 29810 Ploumogueur.

Lors de la distribution, les parents doivent assurer la surveillance de leurs enfants.

### ✓ PÉRIODE D'ESSAI :

Les 2 premiers mois sont considérés comme période d'essai, pendant laquelle l'adhérent.e peut décider de rompre le contrat. En cas de résiliation hors de la période d'essai, de la part de l'adhérent.e, aucun remboursement ne sera effectué pour la période engagée.

### ✓ LES PRODUCTEURICES s'engagent à :

- fournir la liste des productions et donner une information régulière sur les cultures et la situation de la ferme.

- fournir chaque semaine une « part de la récolte » ou panier, calculée pour convenir aux tailles prédéfinies.

### ✓ LE/LA CONSOMMATEURICE s'engage à :

- venir retirer sa commande sur le lieu de distribution, dans les horaires impartis ou à le faire récupérer par une personne de son choix.

- effectuer au minimum deux permanences sur la période du contrat.
- régler la totalité du montant de la saison par chèques ou virements automatiques et selon les modalités ci-après.
- garantir la juste rémunération du travail du producteur incluse dans le prix du panier
- partager les risques liés aux intempéries ou autres fléaux agricoles.

✓ **ABSENCE :**

**En cas d'impossibilité ou d'absence non programmée, l'adhérent.e prévient impérativement Christelle Paugam : par mail deux semaines à l'avance.**

**Le panier ne sera pas reprogrammé, il sera donc perdu.**

En cas de départ définitif de l'AMAP, l'adhérent.e s'engage à trouver un.e remplaçant.e repreneur/euse des paniers jusqu'à la fin de la saison ou abandonne ses droits aux paniers.

- ✓ **ABSENCES PROGRAMMÉES PAR L'ADHÉRENT.E, préciser les dates ou le nombre de livraison ci-après : ..**

**Calendrier des commandes et livraisons**

	<b>Novembre</b>	<b>Décembre</b>	<b>Janvier</b>	<b>Février</b>	<b>Mars</b>	<b>Avril</b>
Commandes	lundi 4 et 18	lundi 2 et 16	lundi 6 et 20	lundi 3 et 17	lundi 3 et 17	lundi 7 et 21
Livraisons	vendredi 8 et 22	vendredi 6 et 20	vendredi 10 et 24	vendredi 7 et 21	vendredi 7 et 21	vendredi 11 et 25

✓ **PRIX ET COMPOSITION DU PANIER**

L'adhérent.e choisit ses produits en grande ou petite quantité (de 250 g à 1kg), iel s'engage à **passer sa commande sur le site <https://www.lesptitesgraines-epicerie.fr/>**

**Un panier "surprise" au prix de 25 € est possible pour ceux qui le souhaitent (à préciser par mail à la producteurice)**

✓ **PAIEMENT**

- 📄 Le virement se fait **après réception des produits** par l'adhérent.e .
- 📄 virement automatique, chaque 1er et 3ème vendredi ou samedi du mois

---

**IBAN**

FR76	1444	5202	0008	0043	9574	242
------	------	------	------	------	------	-----

**BIC**

C	E	P	A	F	R	P	P	4	4	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**BREST PILIER ROUGE**  
216 RUE JEAN JAURES  
29200 BREST  
Tél.: 02.57.29.04.71

*Intitulé du compte* **LES P'TITES GRAINES EPICERIE A**  
**14 RUE DE MESSIDOU**  
**29200 BREST**

**Les producteurices** déclarent avoir pris connaissance des obligations stipulées dans ce contrat et confirment leur engagement envers les consommateurices pour le respect des principes de production et de distribution en AMAP.

**L'adhérent.e** déclare avoir pris connaissance des obligations qui lui incombent et confirme son engagement au titre de ce contrat envers les producteurices et dans le respect des règles d'organisation collective de l'AMAP.

Je/elle déclare être à jour de sa cotisation à l'AMAP, et avoir pris connaissance de la charte d'AMAPLOUM.

Date

Signature adhérent.e

Signature producteurices